

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 8 décembre 2014

Séance du 14 novembre 2014

37 Projet d'aménagement de l'île Saint-Maurice – Dépôt d'une déclaration préalable

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint expose :

L'île Saint-Maurice fait l'objet d'un projet d'aménagement paysager, de renforcement des berges et de requalification des équipements sportifs.

Les travaux d'aménagement de l'île Saint-Maurice ont démarré en octobre 2014.

Une nouvelle clôture va être posée sur le site du club d'aviron, une déclaration préalable devra donc être déposée.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles R.421-9 à R.421-12,

Vu le projet d'aménagement de l'île Saint-Maurice,

Considérant que la mise en œuvre du projet nécessite l'édification d'une nouvelle clôture sur le site du club d'aviron,

Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 14 novembre 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable sur le secteur du club d'aviron pour l'édification d'une clôture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 DEC. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **12/12/2014**

et publication ou notification le **09/12/2014**

CREIL, le **12/12/2014**

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rafuy**